

PROTÉGEZ VOTRE CLIENT ET SA FAMILLE



HYPO PROTECT

FICHE PRODUIT POUR L'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

Grâce à Hypo Protect, vos clients s'assurent contre les conséquences financières d'un décès. Ils ne doivent pas s'inquiéter du remboursement de leur prêt hypothécaire. De plus, il est possible de prévoir des garanties supplémentaires.

PUBLIC CIBLE

- Personnes physiques, entre 18 et 65 ans, ayant une résidence habituelle en Belgique ou personnes morales ayant leur administration centrale en Belgique.
- Pour la protection d'un crédit hypothécaire (quel que soit l'objectif : prêt immobilier, crédit d'investissement, refinancement, etc.).
- Pour une protection générale de la famille de l'assuré en cas de décès.

GARANTIES

Formule Hypo Protect Classic :

Chaque emprunteur est assuré séparément. Un avantage fiscal est possible.

- **Décès**
En cas de décès de l'assuré des suites d'un accident ou d'une maladie, BNP Paribas Cardif verse au bénéficiaire le solde restant dû ou un capital fixe.
- **Décès par accident**
Si l'assuré décède des suites d'un accident, BNP Paribas Cardif verse le capital assuré complémentaire en cas de décès par accident.
- **Incapacité totale de travail**
Si l'assuré est en incapacité totale de travail, BNP Paribas Cardif lui verse mensuellement le montant souscrit au contrat, pendant 36 mois au maximum.
- **Perte d'emploi**
Si l'assuré perd son emploi de manière involontaire, BNP Paribas Cardif lui verse mensuellement le montant souscrit au contrat, pendant 12 mois au maximum.

Formule Hypo Protect 2Win :

Un seul contrat pour deux assurés. Pas d'avantage fiscal possible.

- **Décès**
En cas de décès de l'assuré des suites d'un accident ou d'une maladie, BNP Paribas Cardif verse au bénéficiaire le solde restant dû assuré.



**BNP PARIBAS
CARDIF**

**L'assureur
d'un monde
qui change**

SERVICES INCLUS GRATUITEMENT DANS LA GARANTIE PRINCIPALE

Deuxième avis médical :

Lorsque l'assuré est confronté au diagnostic d'une maladie grave (un cancer par exemple), il peut faire gratuitement appel au service « Deuxième avis médical ». Ce service est organisé par Mediguide, et est joignable par téléphone au numéro : 0800 71 132. Un centre médical mondialement reconnu donnera à l'assuré alors un deuxième avis écrit sur ce diagnostic.

Cardif Assistance :

En cas de décès de l'assuré(e), la famille de l'assuré(e) peut faire appel à Cardif Assistance. Cette assistance est organisée par Europ Assistance et est joignable par téléphone au : 02 541 90 63. Cardif Assistance assure notamment l'assistance psychologique et administrative, la garde des enfants, le rapatriement en cas de décès à l'étranger et les services d'un Care Manager.

AVANTAGES POUR LE CLIENT

- Votre client se protège lui-même et ses proches contre les conséquences financières d'un décès et/ou d'une incapacité de travail et d'une perte d'emploi.
- Votre client bénéficie gratuitement des services 'Deuxième avis médical' et 'Cardif Assistance'.
- Votre client obtient un tarif sur mesure.
 - Distinction entre les fumeurs et non-fumeurs.
 - Tarif garanti pendant la durée totale du contrat ou pendant les trois premières années.
 - Capital assuré constant ou capital dégressif (solde restant dû).
 - Si votre client préfère une assurance solde restant dû, il peut payer ses primes soit pendant 2/3 de la durée totale du contrat, soit pendant la durée totale du contrat.
 - Le client peut opter pour la prime unique ou récurrente (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle).
- BNP Paribas Cardif applique des formalités médicales très limitées lors de la souscription.

AVANTAGES POUR LE COURTIER

- Vous offrez à votre client une protection totale en cas de décès, d'incapacité de travail et de perte d'emploi.
- Vous proposez à votre client un tarif très attractif pour lequel les services 'Deuxième avis médical' et 'Cardif Assistance' sont gratuitement inclus dans la garantie principale.
- Vous pouvez proposer un seul contrat pour deux assurés aux clients pour qui l'avantage fiscal ne présente pas d'intérêt. La prime est, dans ce cas, encore plus avantageuse qu'avec la formule Classic.

BNP Paribas Cardif (Cardif Assurance Vie (BE0435.018.274) et Cardif Assurances Risques Divers (BE0435.025.994) - Siège social : 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - Succursale belge: 1424, Chaussée de Mons à B-1070 BRUXELLES - RPM Bruxelles - agréée en Belgique par la B.N.B. (14, Boulevard Berlaimont, 1000 Bruxelles) sous les numéros de code 979 et 978). Vous pouvez communiquer avec nous en français et en néerlandais.. Cette fiche produit décrit les modalités du produit qui sont d'application pour les souscriptions à partir du 27/03/2019.



CONTACT

Tél 02 528 00 03



SITE WEB

www.bnpparibascardif.be



ADRESSE

Chaussée de Mons 1424
1070 Bruxelles